



[Visualiser l'article](#)

Bruno Chrétien (IPS): «Sur le RSI, le risque d'accident industriel n'est pas écarté»

« L'administration est persuadée que le modèle de protection sociale mis en place pour les salariés est le modèle idéal. Or les indépendants sont très différents. Ils n'ont pas besoin de ce modèle social trop copieux, de type "édredon" »



Bruno Chrétien, président du think tank l'Institut de la protection sociale : « Le gouvernement pousse à la plus grande intégration au sein du régime général, ce qui va nécessairement conduire à une harmonisation à la hausse des couvertures de protection sociale des indépendants. »

© DR

Conformément à la promesse d'Emmanuel Macron, le gouvernement va adosser le Régime social des indépendants (RSI) au régime général des salariés. Bruno Chrétien, qui fut directeur d'une caisse régionale composant aujourd'hui le RSI, connaît bien le sujet et pointe du doigt les risques d'une nouvelle catastrophe industrielle.

La mise en place d'une retraite universelle est-elle possible ?



[Visualiser l'article](#)

Pour le moment, nous ne connaissons pas le champ de la réforme . Faudra-t-il seulement aligner les régimes de base ? Si telle est l'option choisie, il faudra détricoter toutes les retraites du secteur public, qui n'ont qu'un seul et même régime et ne connaissent pas la distinction entre retraite de base et retraite complémentaire. Si le champ de la réforme est plus large et qu'il s'agit d'englober tous les régimes de retraite, de base et complémentaires, cela sera autrement plus compliqué. Il y a alors deux obstacles majeurs. Politiquement, les syndicats de salariés et d'employeurs n'en voudront pas car, il faudrait alors les faire renoncer à la gestion de leurs caisses de retraite. C'est également compliqué techniquement. Si l'on veut une retraite universelle, il faudra aligner les cotisations des uns et des autres. Si on aligne sur le haut, les cotisations des indépendants vont augmenter ; si on aligne sur le bas, les retraites des salariés vont baisser... C'est la raison pour laquelle la retraite universelle se limitera probablement aux régimes de base.

Que pensez-vous de la réforme du RSI annoncée par le gouvernement ?

La réforme du RSI dévoilée par le gouvernement présente quelques pistes d'amélioration. Pour autant, l'opération est moins simple qu'il n'y paraît. Le risque d'accident industriel n'est pas écarté et à terme, l'adossement du RSI au régime général des salariés peut conduire à une forte hausse de cotisations. Surtout, si les représentants élus des indépendants disparaissent au sein de la nouvelle gouvernance, car ils ne pourront alors plus faire valoir leur point de vue au sein du régime des salariés

Quelles sont, à vos yeux, les améliorations ?

Déjà, les gens vont avoir l'impression qu'il y a du mieux, puisque le RSI est adossé à la Sécurité et que la Sécurité fonctionne bien. Le gouvernement a aussi annoncé quelques simplifications. Parmi elles, il faut noter la fusion entre la déclaration sociale des indépendants et leur déclaration fiscale. Aujourd'hui, il y a deux déclarations, car l'assiette de calcul n'est pas rigoureusement la même. Le chantier technique est ouvert et la fusion des deux déclarations devrait se faire d'ici 2020. Il y a d'autres améliorations, comme la possibilité de solliciter plus facilement des délais de paiement pour les indépendants en difficulté.

Le principe d'autoliquidation des cotisations a-t-il été acté ?

Pas formellement. Le gouvernement a annoncé la possibilité de moduler ses acomptes de charges en temps réel. En clair, l'indépendant pourra verser plus que ce qu'il ne doit en période faste et moins en période difficile. C'est une vision assez angélique, qui ne correspond pas à la réalité. Certains ont compris qu'il s'agissait des prémisses de l'autoliquidation. Mais ce n'est pas garanti car le diable se cache dans les détails. Aujourd'hui, les cotisations de l'indépendant sont assises sur son bénéfice ; or, il ne connaît le montant de son bénéfice qu'à la clôture de son exercice et au mieux, au printemps de l'année suivante. Comment pourrait-il dans ces conditions déterminer le montant des cotisations qu'il a à acquitter au fil de l'eau ? Pour y parvenir, il faut changer l'assiette des cotisations des indépendants. Plutôt que de les asseoir sur le bénéfice, elles seraient calculées sur le montant que l'indépendant prélève chaque mois sur son bénéfice pour se payer. Tout le monde prône ce type de solution, notamment les experts-comptables. Problème, Bercy ne le voit pas de cet œil. L'administration craint les fraudes et aussi d'y perdre au change si l'assiette des cotisations est revue. À mes yeux, la baisse de la recette sociale engendrée serait modeste et largement compensée par la simplicité du dispositif.

Quelles sont les mesures qui vous paraissent préjudiciables ?

On fait voler en éclat le guichet unique. Le RSI y était presque, qui gérait les cotisations et les prestations de ses adhérents. Désormais, on va raisonner par branche : les cotisations vont être directement gérées par



[Visualiser l'article](#)

l'Urssaf, la retraite de base par la Carsat et les allocations familiales par la Caisse d'allocations familiales. Le gouvernement n'a pas choisi de poursuivre dans la voie du guichet unique, à l'image de ce qui se pratique à la Mutualité sociale agricole. Il a au contraire décidé de ventiler les différents services, comme pour les salariés. C'est un choix politique, qui vise à privilégier le confort de l'administration, plutôt que la facilité pour l'assuré. Surtout l'administration est persuadée que le modèle de protection sociale mis en place pour les salariés est le modèle idéal. Or les indépendants sont très différents. Ils n'ont pas besoin de ce modèle de protection sociale trop copieux, de type « édreton ». Il est essentiel que la gestion dédiée des indépendants promise par le Premier ministre reste la plus large possible.

Vous pensez que les cotisations sociales des indépendants vont augmenter. Mais, le gouvernement promet le contraire...

Pour l'heure, le gouvernement a annoncé que les taux et donc les montants de cotisations resteraient inchangés pour les indépendants. À mes yeux, cela risque de ne pas être pérenne. Le régime général va devoir gérer 24 millions d'actifs, dont 2,8 millions d'indépendants. Comme les bases de calcul et les taux de cotisations sont différents, il faut des chaînes informatiques distinctes. Chaque année, Bercy demande aux caisses de faire des économies : que va devenir à terme cette gestion spéciale, nécessairement coûteuse ? Si les représentants des indépendants ne sont plus élus, mais désignés par les organisations représentatives, quel poids auront-ils au sein du conseil d'administration du régime général pour défendre le sort des indépendants ? Ces barrières risquent alors de finir par céder sous le coup des nécessaires économies budgétaires. Et comme les cotisations des salariés sont plus élevées que celles des indépendants, ces derniers seront invités à cotiser davantage.

La transition du RSI vers le régime général va se faire en deux ans. Est-ce suffisant ?

Le vrai sujet est en effet la manière dont sera gérée la transition. Deux ans, c'est court pour basculer tout le système informatique. Par ailleurs, il va aussi falloir basculer toute la gestion maladie qui, à ce jour, est déléguée à des organismes privés conventionnés comme Apria, Harmonie Mutuelle ou Aésio. Le stock va basculer progressivement, jusqu'en 2020, où tout sera piloté par la Sécu. D'ici là, il y a un risque de dégradation du service offert par ces organismes, la motivation des personnels risquant d'être réduite vu le contexte.

Quels signaux donnent le gouvernement aux indépendants en matière de protection sociale ?

Il pousse à la plus grande intégration au sein du régime général, ce qui va nécessairement conduire à une harmonisation à la hausse des couvertures de protection sociale des indépendants. Cette vision présentée comme novatrice va à l'encontre de ce qui se fait dans tous les autres pays développés, où les indépendants ont une protection sociale spécifique. Le gouvernement veut leur étendre l'assurance chômage, mais pour la plus grande part d'entre eux, ils n'en ont pas besoin, à l'exception peut être les micro-entrepreneurs. Les indépendants ont besoin de souplesse en matière de protection sociale.

La mise en place d'une retraite universelle est-elle possible ?

Pour le moment, nous ne connaissons pas le champ de la réforme . Faudra-t-il seulement aligner les régimes de base ? Si telle est l'option choisie, il faudra détricoter toutes les retraites du secteur public, qui n'ont qu'un seul et même régime et ne connaissent pas la distinction entre retraite de base et retraite complémentaire. Si le champ de la réforme est plus large et qu'il s'agit d'englober tous les régimes de retraite, de base et complémentaires, cela sera autrement plus compliqué. Il y a alors deux obstacles majeurs. Politiquement, les syndicats de salariés et d'employeurs n'en voudront pas car, il faudrait alors les faire renoncer à la gestion



[Visualiser l'article](#)

de leurs caisses de retraite. C'est également compliqué techniquement. Si l'on veut une retraite universelle, il faudra aligner les cotisations des uns et des autres. Si on aligne sur le haut, les cotisations des indépendants vont augmenter et si on aligne sur le bas, les retraites des salariés vont baisser... C'est la raison pour laquelle la retraite universelle se limitera probablement aux régimes de base.

La protection sociale au crible

Bruno Chrétien est président de la société Factorielles (formation et conception de logiciels pour les professionnels du conseil et de l'assurance) et président du think tank l'Institut de la protection sociale.